

Le courrier des lecteurs

Le principe de précaution

À propos du n° 546,
juin-juillet 1999

■ Jacques FROT*

J'AI LU avec beaucoup d'intérêt l'article d'André Cicolella (*La Jaune et la Rouge*, juin-juillet 1999).

La prise de conscience des problèmes de l'environnement a eu un certain nombre de conséquences vertueuses dans les comportements individuels et collectifs. L'apparition du principe de précaution est l'une de ces conséquences vertueuses.

Il est regrettable, cependant, que certains maximalistes de l'écologie en tirent argument pour s'opposer à toutes avancées technologiques, ils dénaturerent le principe de précaution en prônant une règle du style : "en l'absence de preuve de non-dangerosité il faut s'abstenir... même s'il n'y a pas de preuve de dangerosité." À ce compte, et s'ils suivaient cette règle, les PVD seraient bien loin d'entrer dans l'ère industrielle. Maintenant que les pays industrialisés ont, sans vergogne, salopé l'atmosphère et l'eau depuis une bonne centaine d'années, les PVD pourraient "la trouver saumâtre" de se voir, eux, soumis à la précaution à l'aube de leur développement.

Et pourtant le principe de précaution est un bon principe. Alors comment faire... pour éviter que ce bon principe conduise à ne plus rien faire ? Car la meilleure précaution si

l'on refuse tous les risques est de sur-tout ne pas se lever le matin ! Bruno Comby (80), écologiste ⁽¹⁾, propose le principe de notabilité :

Un développement industriel est admissible tant que l'on respecte les équilibres naturels aussi bien au niveau local que planétaire, en exploitant les ressources naturelles, mais sans jamais provoquer de modification notable des différents paramètres d'environnement, les seules modifications admises devant être limitées, dans l'espace et dans le temps. Un changement provoqué par la main de l'homme dans les valeurs d'un paramètre d'environnement est, par définition, considéré comme "notable" s'il excède les variations naturelles de ce même paramètre en fonction du lieu ou en fonction du temps dans un même lieu.

L'association des deux principes de précaution et de notabilité serait une juste mesure pour un progrès réfléchi. ■

Aidons les enfants malades d'Ukraine

À propos du n° 547,
août-septembre 1999

■ Père Antoine MICHEL (79)

J'AI LU avec un grand intérêt le numéro de *La Jaune et la Rouge* sur l'Ukraine (août-septembre 1999). Il se trouve en effet que la com-

munauté religieuse catholique dont je fais partie, le Foyer Marie Jean, est en lien avec l'Ukraine depuis huit ans. Nous entretenons des relations étroites avec plusieurs habitants de la région de Lviv, dont deux sont maintenant membres de la communauté. Les liens d'amitié et les voyages que nous avons effectués là-bas nous ont ouverts aux situations sociales, familiales et personnelles souvent dramatiques que ce pays connaît.

À notre mesure, nous avons participé à plusieurs projets, notamment avec le Centre Caritas de la ville de Tchervonograd. Actuellement, nous cherchons à les aider pour un projet tourné vers les enfants les plus en difficulté : les enfants malades chroniques dont la situation familiale difficile ne permet pas un accès normal aux soins et à l'éducation. Ce projet envisage d'offrir à des jeunes enfants entre trois et sept ans un lieu où l'on puisse les accueillir, leur apporter l'attention et les soins dont ils ont besoin pour une durée de trente jours, renouvelable.

Le projet est déjà très avancé. Une maison en parfait état a été cédée gratuitement au Centre Caritas. Une équipe est prête à y travailler : reste

* Jacques Frot, animateur du Groupe de communication (GR.COM.) de l'AEPN. Site Internet de l'AEPN : <http://www.ecolo.org>

(1) Bruno Comby, président fondateur de l'Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN).

la question du financement. Le budget annuel de ce projet est évalué à 23 000 \$. Divers partenaires se sont engagés à verser 10 000 \$ par an pendant trois ans. Il manque environ 13 000 \$ par an. Ceux qui seraient intéressés pour aider cette maison d'enfants et qui voudraient plus de renseignements peuvent me contacter à l'adresse ci-dessous. Les dons éventuels pourront faire l'objet d'un reçu fiscal.

J'espère de tout cœur que nous pourrons aider nos amis ukrainiens à soigner et éduquer les enfants malades de Tchervonograd.

Merci d'avance.

Père Antoine Michel
Foyer Marie Jean
Maison de la Source d'Eau Vive
07690 Saint-Julien-Vocance
Tél. : 04.75.34.73.11.
Fax : 04.75.34.75.64.
Dons : "Mission Ukraine"
CCP Lyon 339 64 R

Attitude des Britanniques vis-à-vis du Comité national français

À propos du n° 549,
novembre 1999

— Jean-Nicolas PASQUAY (54)

L'INTÉRESSANT exposé de D. Cordier à l'occasion de l'Assemblée générale de X-Résistance du 8 juin 1999 et dont la synthèse a paru dans *La Jaune et la Rouge* de novembre 1999 appelle trois remarques – pour ne pas dire mises au point – concernant le Comité national français.

On y lit en effet :

Si les Anglais ont accepté que soit créée une force militaire, et même une petite force administrative, ils ne voulaient pas entendre parler d'un Comité national... Il fallut attendre le 24 septembre 1941, un mois avant l'arrivée de Jean Moulin, pour que naisse le Comité national français.

1) Dans ses *Mémoires de guerre* (L'Appel 1940-1942) éditions Plon, Charles de Gaulle écrit :

Dès le premier instant, j'avais entre-tenu M. Churchill de mon intention de provoquer, si possible, la formation d'un "Comité national" pour diriger notre effort de guerre. Afin d'y aider, le gouvernement britannique faisait, le 23 juin (1940), publier deux déclarations. (Pages 79-80)

Le texte de ces déclarations figure dans la partie "Documents" des *Mémoires*. Extrait :

Le gouvernement de Sa Majesté déclare qu'il reconnaîtra un comité français de cette nature et qu'il traitera avec lui... (Page 270)

Ainsi les textes de base montrent que les Anglais acceptaient le principe d'un comité national.

2) Faut-il attribuer aux Anglais le fait que le Comité national n'a vu le jour que le 24 septembre 1941 ?

La réponse est non. Dans ces mêmes *Mémoires* au chapitre "La France combattante" on lit en effet (pages 219 et 220) :

Mais, dès lors que le champ d'action allait s'élargissant, il me fallait placer à la tête de l'entreprise un organisme adéquat. De Gaulle ne pouvait plus suffire à tout diriger... Enfin, la forme collégiale étant, pour tous les États, celle du pouvoir, nous aiderions à nous faire reconnaître en l'adoptant pour nous-mêmes. Par ordonnance du 4 septembre 1941, j'instituai le Comité national.

À vrai dire, depuis le début, je ne cessais pas d'y penser. Mais le fait qu'en l'espace d'une année j'avais eu à passer huit mois en Afrique et en Orient, surtout le manque d'hommes dits "représentatifs" m'avait contraint de différer.

En septembre 1941, de Gaulle disposera, pour former le Comité, de compagnons qui avaient eu le temps (un an) de faire leurs preuves et d'acquérir la notoriété qui leur faisait défaut au moment de leur ralliement.

De Gaulle n'évoque dans cette affaire aucune obstruction anglaise.

3) Comme on le sait, le Général fait largement état dans ses *Mémoires* des obstacles semés sur son chemin par les Alliés (les Britanniques et surtout les Américains). Les divergences d'intérêt firent l'objet d'après luttés.

Mais pour ce qui concerne le Comité national, Charles de Gaulle donne des éléments clairs et détaillés qui ne laissent aucune place à l'accusation injustifiée contre nos amis britanniques que l'on trouve dans cette partie du résumé de l'exposé de D. Cordier.

P.-S. : on notera l'extraordinaire diligence dont a fait preuve Churchill par ses déclarations, cinq jours seulement après l'appel du 18 juin! ■

Temps de travail et temps de vie

À propos du n° 552,
février 2000

— Jean VILLEMAIN (37)

Bernard Brunhes (58) écrit : " que vont faire ceux qui seront économiquement inactifs de 55 ou 60 ans à 80 ou 85 ans...?"

Il me semble que parmi eux, nombre pourraient être utilement employés dans l'Éducation nationale où ils apporteraient expérience humaine et sagesse...

Certains revendiquent avec tapage plus de professeurs et plus d'enseignants en "créant des postes". Mais il n'est pas dit où trouver ces personnes compétentes et motivées alors que déjà dans quelques filières la valeur des recrutés, même aux concours, est d'un niveau insuffisant.

Il y a, parmi les jeunes retraités, ou les retraités trop jeunes, un gisement considérable de personnes aptes à avoir compétence et autorité pour enseigner... mais ça ne paraît pas, actuellement, "politiquement correct". ■